

**OPCCF**

OFFICE PROTESTANT  
DE CONSULTATIONS  
CONJUGALES ET FAMILIALES

# Rapport Annuel 2022

**OPCCF** Office protestant de consultations  
conjugales et familiales

[www.opccf.ch](http://www.opccf.ch)

10, rue de la Madeleine – 1204 Genève  
Tél. 022 311 82 11

Consultation de couple et de famille  
Service de médiation  
Institut d'études du couple et de la famille (IECF)

# SOMMAIRE

---

Message du président	3
Les activités de l'OPCCF	5
Premier axe : la consultation	8
Deuxième axe : la formation IECF et PSGe	10
Troisième axe : la recherche	13
Les représentations	14
Les collaborations avec l'Église protestante de Genève	17
L'équipe des collaborateurs	18
Le Conseil	19
Les finances	20
Rapport du trésorier du 24 avril 2023	21
Rapport de l'organe de révision	22
Bilan et compte d'exploitation pour l'exercice 2022	23
Recettes de l'OPCCF en 2022	25
Budget 2023	26
Remerciements	27
Conseil, Association et collaborateurs en 2022	28
Contacts	30

# Message du président

---

## Ce qui distingue l'OPCCF des consultations privées aujourd'hui

L'OPCCF existe depuis 77 ans. Quel est le secret de sa longévité et qu'est-ce qui aujourd'hui en fait une structure à part ?

L'OPCCF est une petite institution qui est paradoxalement constituée d'une grande diversité de professions. Elle offre une pluridisciplinarité riche et constructive, rarement présente dans les petites structures. L'OPCCF a aussi su et pu garder un esprit d'équipe fort, bien illustré par ses colloques bimensuels et ses moments de travail en commun. De plus, l'OPCCF persiste à promouvoir la co-thérapie, si précieuse à plus d'un titre, malgré sa complexité en termes d'organisation et de facturation. La prise en charge par deux thérapeutes est tout particulièrement indiquée pour les familles. L'OPCCF est, par cette prestation-ci, très complémentaire aux cabinets privés - avec lesquels il collabore régulièrement - qui reçoivent le plus souvent des patients en individuel.

De plus, l'OPCCF a développé depuis 2019 avec le SEASP (Service d'Évaluation et d'Accompagnement de la Séparation Parentale) un partenariat, permettant aux couples en instance de séparation non seulement de bénéficier d'un accompagnement par les médiateurs de l'Office, mais aussi d'être guidés par les intervenants en protection de l'enfant (IPE) vers un travail de coparentalité. En effet, des séances communes IPE et thérapeutes sont proposées de manière à encadrer au mieux ces couples et familles en situation de crise.

Enfin, la formation tient particulièrement à cœur l'OPCCF qui s'investit à ce sujet de plusieurs façons. Non seulement l'OPCCF a créé en 1989 un institut de formation, l'IECF, qui est aujourd'hui florissant, mais aussi il accueille des psychologues, des conseillers conjugaux et des médiateurs en formation qui sont solidement encadrés.

Ces particularités, chères à l'équipe, ont pu être conservées jusqu'à ce jour notamment grâce à nos généreux donateurs. Elles permettent une mise en commun des savoir-faire et de l'expérience, de manière à offrir une prise en charge riche et complète correspondant aux besoins et aux possibilités de chacun des clients, aussi bien pour ce qui est de la clinique que des honoraires, et qui est la marque de l'OPCCF.

Ainsi, en 2022, l'augmentation du nombre de consultations, objectivée depuis quelques années déjà, se poursuit. Le nombre de consultation cette année dépasse les 2950 heures et le nombre de personnes accueillies atteint les 1700. Aujourd'hui, le nombre de thérapies de famille et le nombre de thérapies de couple sont presque équivalents et sont suivis de près par le nombre de médiations.

L'axe de la formation, comme dit plus haut, a lui aussi cette année très bien fonctionné. Les différents séminaires proposés ont été bien suivis, de même que les formations plus longues. Quant à la Plateforme systémique genevoise (PSGe), filière de formation post-grade à la psychothérapie d'orientation systémique, dont l'IECF est membre fondateur, membre du comité et assure la présidence et le secrétariat, elle reçoit chaque nouvelle session plus de demandes d'inscription.

L'OPCCF poursuit donc, après 77 ans de service, sa mission d'aide aux couples et aux familles en restant fidèle à sa ligne tout en s'adaptant de manière continue aux besoins de ses clients. Le Conseil de l'OPCCF remercie toute l'équipe pour son engagement et pour la qualité de son travail de même que l'État de Genève, l'Église Protestante de Genève ainsi que tous ceux qui soutiennent l'office par leurs dons. C'est grâce à eux que des co-thérapies et des prestations à des tarifs adaptés aux revenus des couples et des familles qui consultent l'OPCCF peuvent être offertes.

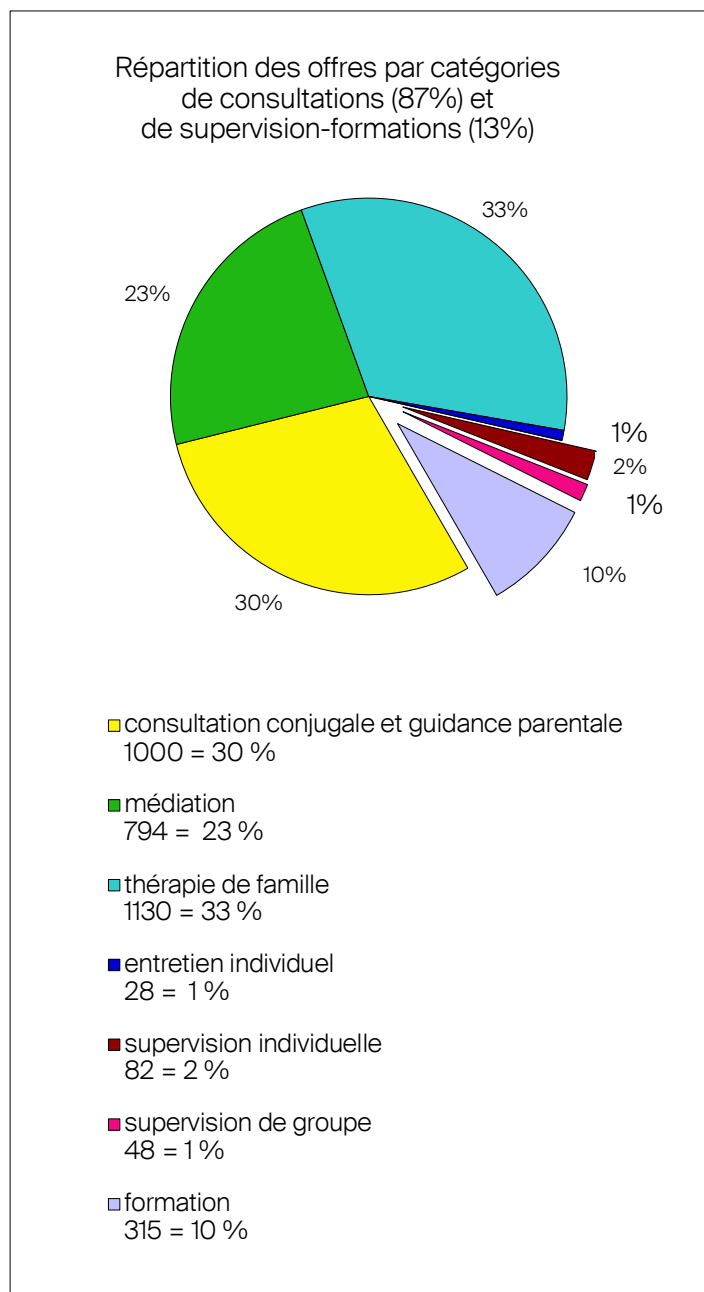
Xavier Barde, Président



# Les activités de l'OPCCF

Les activités de l'OPCCF comprennent trois axes interdépendants les uns des autres : la consultation, les activités de formation et supervision et la recherche.

## Répartition des prestations de consultation et de formation



Le temps consacré aux prestations fournies par l'OPCCF est dédié à 87% à la consultation et 13% à la formation et supervision. Le graphique ci-dessus montre la répartition de cette activité par prestation pour l'année 2022.

Les prestations se répartissent selon les pourcentages suivants :

#### **Consultation conjugale et guidance parentale :**

En 2022, 1000 heures de consultations conjugales et de guidance parentale ont été effectuées, ce qui représente 30% de nos prestations. Les séances de guidance parentale, réalisées pour la plupart sans la présence des enfants, représentent 89 h.

Pour le détail, voir pages 8 et 9.

#### **Médiation :**

794 heures de travail de médiation (23 %). La médiation pratiquée à l'OPCCF consiste essentiellement en une aide apportée aux partenaires qui ont décidé de se séparer ou de divorcer. Elle leur permet de régler les problèmes pratiques de leur réorganisation familiale. Une convention de séparation mûrement réfléchie par les partenaires en présence d'un tiers neutre et impartial favorise, lorsqu'il y a des enfants, la possibilité d'être des parents capables de collaborer à leur éducation. La rédaction d'une convention nécessite en moyenne 3 heures de travail. En 2022, sur les heures de médiation, la rédaction de conventions a totalisé 78 heures.

#### **Thérapie de famille :**

1130 heures de thérapie familiale (33%). Il est important de relever que 78% des entretiens de thérapie familiale ont été effectués en co-thérapie alors qu'ils étaient 12% de 2017, 63% en 2018 et 73% en 2019, 86% en 2020 et 87% en 2021.

#### **Entretiens individuels :**

28 heures d'entretiens individuels (1%). Ils constituent un soutien suite à une séparation ou un divorce, ou lors de difficultés relationnelles dans le couple ou la famille.

#### **Groupes d'enfants :**

Le groupe d'enfant a été interrompu à partir de mars 2020 en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie du Covid-19. Il n'a malheureusement pas encore pu reprendre en 2022, il est prévu une reprise de ces groupes en 2023.

#### **Supervision :**

L'Institut d'études du couple et de la famille (IECF) a assumé 130 heures de supervision en 2022 (3 %). 82 heures ont été consacrées à la supervision individuelle (2 %) et 48 heures à la supervision de groupe (1 %).

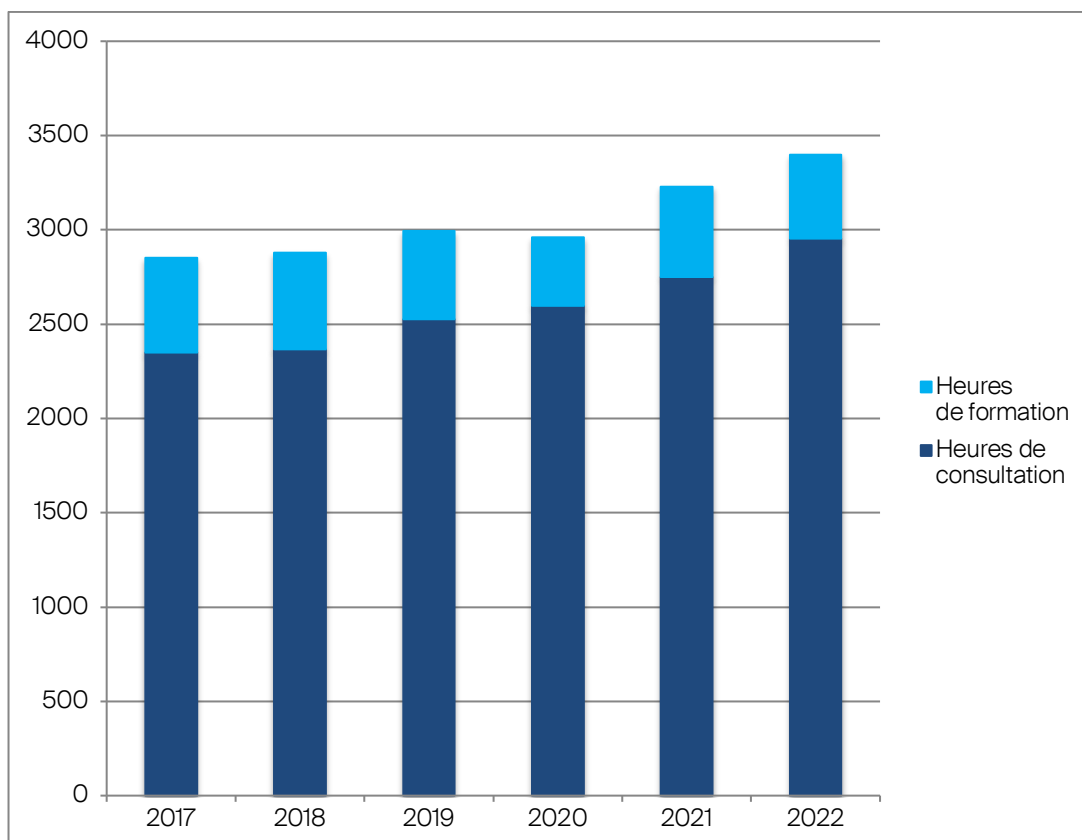
#### **Formation :**

L'IECF a organisé ou animé des formations de longue durée ainsi que des séminaires, représentant 315 heures (10 %). Pour plus de détails sur les activités de l'Institut, voir pages 10 et 11.

### Les entretiens :

Le total des heures de consultation et de formation est de 3'397 heures, soit 2'952 heures concernant la consultation et 445 relevant de la formation. Le tableau ci-dessous donne l'évolution des heures de consultation et de formation depuis 2017. Il montre une augmentation progressive des heures de consultation, qui s'explique par une augmentation du nombre des demandes et un agrandissement de notre équipe. Les heures de formation sont relativement stables.

Tableau comparatif sur 6 ans de consultations et formations



# Premier axe : la consultation

---

Secteur principal de l'OPCCF, la consultation, sous toutes ses formes, représente 87% du volume total de ses activités. La consultation conjugale en représente 30%, la consultation familiale 33%, la médiation familiale 23% et les entretiens individuels 1%.

La consultation comprend :

- le conseil conjugal ou thérapie de couple ;
- la thérapie de famille ;
- la guidance parentale ;
- la consultation individuelle ;
- la médiation.

La consultation permet :

- de clarifier avec les membres du couple ou de la famille ce qui se passe pour chacun d'eux ;
- de rechercher ensemble une compréhension et un dépassement de la crise ;
- de travailler les difficultés de relation et de communication ;
- de favoriser les prises de décisions librement assumées par le couple ou par la famille.

Les consultations se font dans le respect des valeurs de chacun, sans distinction de confession, de nationalité, d'orientation ou d'identité sexuelle et quelles que soient les possibilités financières des personnes qui consultent à l'OPCCF.

Pour les consultations conjugales, une participation financière adaptée aux possibilités de chacun est négociée lors du premier entretien. Les tarifs des séances sont échelonnés de CHF 20.- à CHF 200.-.

Pour les consultations familiales, le financement des entretiens est pris en charge par l'assurance de base (LAMal) ou par une participation financière adaptée aux possibilités de chacun et négociée lors du premier entretien sur la base des mêmes tarifs que ceux des consultations conjugales.

Pour la médiation, le coût d'une séance d'une heure et demie s'élève à CHF 180.- pour les salaires bas et moyens, puis les tarifs progressent en fonction des revenus des consultants jusqu'à CHF 420.-. Le coût de rédaction d'une convention dans le cadre d'une médiation est fixé à CHF 120.- par page.

Toutefois, pour les situations adressées par le SPMi et ayant de bas revenus, les tarifs de consultation sont les mêmes que ceux pratiqués pour la consultation conjugale et familiale. Nous avons, par ailleurs, un contrat de partenariat avec le SEASP qui rend possible la prise en charge financière de 6 séances de médiation familiale par situation. Nous sommes passés de 5-6 situations en 2020 et 2021 à 14 situations en 2022.



Les entretiens sont menés par des conseillers conjugaux, des thérapeutes de famille et de couple ou des médiateurs qui ont une formation post-grade spécifique et qui suivent une formation continue.

Les consultations ont lieu en français, en anglais et en espagnol. Comme pour les années précédentes, en 2022, la majorité d'entre elles se sont déroulées en français (90 %), en anglais (6 %) et en espagnol (4 %). Quelques entretiens ont également été effectués en italien (0.3%).

### La consultation en chiffres

Le tableau qui suit montre l'évolution du nombre annuel de nouvelles situations depuis 2017.

Moyenne sur 6 ans : 325 nouvelles situations.

Années	Nouvelles situations
2017	318
2018	347
2019	334
2020	306
2021	314
2022	336

### Situations traitées en 2022

En 2022, 1'736 personnes ont été accueillies à l'OPCCF pour un total de 510 situations :

- 195 concernaient la consultation conjugale et la guidance parentale ;
- 179 la thérapie de famille ;
- 6 les entretiens individuels ;
- 130 la médiation.

En 2022, nous avons reçu **249 enfants** en consultation et, toutes prestations confondues, le **nombre d'enfants concernés s'élevait à 872.**

### Répartition des situations par région

- Genève-Ville : 34 %
- Villes du canton : 19 %
- Autres communes : 34%
- France voisine : 9 %
- Autre canton : 4 %

## Deuxième axe : la formation IECF et PSGe

---

Deuxième volet de l'OPCCF, les activités de formation sont dispensées dans le cadre de l'Institut d'études du couple et de la famille (IECF), qui dépend juridiquement de l'OPCCF. Par ailleurs depuis 2016, la Plateforme Systémique Genevoise (PSGe), dont l'IECF est un membre fondateur, a développé un cursus de formation postgrade à la psychothérapie d'orientation systémique. Ce cursus PSGe a obtenu son accréditation fédérale par l'OFSP en novembre 2018.

Créé en 1989, l'IECF est doté d'une administration spécifique ; son résultat annuel est toutefois pris en compte dans la comptabilité générale de l'OPCCF.

L'IECF s'adresse à tous les professionnels de la relation pour répondre à leur besoin en formation continue et ainsi être à la pointe des évolutions les plus récentes de la thérapie et des contextes sociologiques des couples et des familles. Les possibilités de perfectionnement que propose l'IECF contribuent au renforcement de la qualité des prestations offertes par les professionnels des secteurs public et privé.

**L'IECF a quatre objectifs :**

- être un lieu de formation continue à l'intention des professionnels travaillant avec les couples et les familles, y compris les membres de l'équipe de l'OPCCF ;
- contribuer au développement et à la transmission des connaissances et pratiques en matière de thérapie de couple et de famille d'orientation systémique, de conseil conjugal et de médiation ;
- utiliser les compétences et l'expérience des collaborateurs de l'OPCCF et les mettre au service des professionnels travaillant avec des couples et des familles ;
- favoriser la création et la consolidation de réseaux interprofessionnels.

**Les activités de formation comprennent :**

- les formations de longue durée (de 6 à 12 jours) ;
- les séminaires (de 1 à 3 jours) ;
- les supervisions individuelles ;
- les supervisions d'équipe professionnelle et de groupe ;
- les colloques.

## L'offre de l'IECF comprend la formation et la supervision

Les offres de formation et de supervision correspondent à 13 % des activités de l'OPCCF. Cela équivaut à 445 heures, soit 315 heures (70 %) de formation et 130 heures (30 %) de supervision. Ces dernières sont assumées par les collaborateurs de l'OPCCF.

En 2022, parmi ses activités de formation, l'IECF a en particulier organisé :

- La première partie d'une formation de 6 journées en collaboration avec la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève sur les modèles contemporains en thérapie de couple et leurs apports à la pratique clinique ;
- Une seconde formation à la thérapie de couple de 30 heures à la thérapie de couple donnée par Robert Neuburger ;
- La fin d'une formation à la supervision d'orientation systémique ;
- 5 séminaires de 2 journées sur des thématiques en lien avec la famille.
- 3 séminaires de 3 journées de travail sur l'histoire familiale des participants.

## Programme 2022

Le programme de l'IECF s'adresse à une vaste palette de professionnels des milieux médicaux, paramédicaux, thérapeutiques et socio-éducatifs. Ont participé aux offres de l'IECF en 2022 les professions suivantes :

- Médecin généraliste
- Pédiatre
- Psychiatre, pédopsychiatre, sexologue
- Psychologue-psychothérapeute
- Thérapeute de famille
- Conseiller conjugal
- Médiateur
- Pasteur, théologien
- Sage-femme
- Diététicien
- Assistant social
- Conseiller social
- Logopédiste
- Conseiller en orientation professionnelle
- Éducateur, éducateur spécialisé
- Éducateur du jeune enfant
- Infirmier en santé mentale
- Infirmier en santé publique
- Intervenant social

Cette pluridisciplinarité constitue un point fort de chaque séminaire. Elle permet une vue élargie des situations et favorise une meilleure compréhension mutuelle, des échanges très riches entre les participants, ainsi que la création de réseaux interprofessionnels.

## **La supervision et l'encadrement**

La supervision pratiquée par l'IECF est un processus qui non seulement participe au développement des compétences professionnelles de la personne supervisée, mais également l'aide à acquérir la maturité nécessaire pour l'exercice de sa profession.

En 2022, des psychiatres, psychologues, conseillers en orientation, travailleurs sociaux, thérapeutes, médiateurs et stagiaires ont bénéficié de supervisions individuelles ou de groupe données par les collaborateurs de l'OPCCF dans le cadre de l'IECF. Ces supervisions ont porté sur la dynamique d'équipe, la redéfinition des objectifs de travail ou des buts de l'institution, le travail thérapeutique ou l'intervention socio-éducative avec des individus, des couples ou des familles.

Les collaborateurs de l'IECF ont également donné des supervisions d'équipe dans les institutions suivantes :

- Clinique La Lignière
- OFPC / CAP Formation
- Pôle Santé Social de l'Université
- SPMi
- Trajectoires

## **Plateforme Systémique Genevoise**

La Plateforme Systémique Genevoise (PSGe) a obtenu, avec le soutien de la Fédération Suisse des Psychologues en tant qu'organisation responsable, son accréditation fédérale le 29 novembre 2018 de l'Office Fédéral de la Santé Publique.

Créée en 2015, la PSGe, qui regroupe trois instituts de formation genevois, la FARP, l'Institut de la Famille et l'IECF, a pour but de former des psychothérapeutes de famille, en répondant aux nouvelles exigences fédérales d'accréditation de formation post-grade à la psychothérapie des psychologues. Cette formation, qui dure 5 années, est destinée à la formation des psychologues, des psychiatres et des travailleurs sociaux. En 2022, trois volées de 24 étudiants ont été en cours. Une volée qui a terminé en juin 2022 et deux volées en cours, soit un total de 72 étudiants. 624h heures d'enseignement ont été données en 2022, comprenant des enseignements théoriques, des supervisions en groupes de 6 étudiants et de l'expérience thérapeutique en groupe de 12 étudiants. Benoît Reverdin, directeur de l'OPCCF, est président du Comité directeur de ce cursus de formation et l'OPCCF assure le secrétariat de la PSGe.

## **Les interventions extérieures**

En dehors de l'IECF et de la PSGe, des membres de l'OPCCF ont donné des formations, séminaires, cours et conférences dans des cadres universitaires, associatifs.

En particulier en 2022, Benoît Reverdin a donné un séminaire de Master 2 à la FPSE de l'Université de Genève, et Ivaine Droz, Soledad Mariné, Ida Koppen et Benoît Reverdin sont intervenus dans le cadre des CAS et DAS en conseil conjugal de CEFOC.

## Troisième axe : la recherche

---

Le troisième axe de nos activités est celui de la recherche que nous réalisons dans le cadre de l'association Avenir Familles. Créée en collaboration avec le Département de sociologie de l'Université de Genève, elle a pour objectif d'améliorer l'adéquation des mesures de soutien aux familles aux réalités familiales du canton de Genève.

### Avenir Familles

En 2022, Avenir Familles a continué ses activités de mise en lien du réseau des professionnels de la famille avec les chercheurs en sociologie et les partenaires politiques du canton de Genève, en organisant notamment :

- 1) Les sixièmes Assises de la famille qui ont eu lieu en juin 2022 sur le thème : « Transition à la vie adulte dans un monde en crise : enjeux et défis pour les familles ».
- 2) Au cours de l'année 2022, trois réunions de suivi des assises 2019 ont eu lieu en vue de faire progresser le projet de tribunal de la famille.

L'OPCCF a été représenté en 2022 à Avenir Familles par Sylvain Buehler membre du comité, Sandra Huri, conseillère conjugale en formation à l'OPCCF et engagée au sein d'Avenir Familles par l'Observatoire des familles pour assurer le volet psychologique de la recherche sur le décrochage scolaire, et par Benoît Reverdin, membre du comité scientifique.

Le financement de cette association par une fondation genevoise privée a été renouvelé pour 2022.

# Les représentations

---

Une partie de nos activités consiste à entretenir des liens étroits avec les institutions dont dépend l'OPCCF, à s'investir dans des comités, commissions ou groupes de travail qui ont un rapport avec notre pratique et à promouvoir la prise en compte des problématiques de couple et de famille.

Dans ce cadre, nos principaux interlocuteurs sont :

- l'Église protestante de Genève ;
- Couple+ (Fédération romande et tessinoise des services de consultation conjugale) ;
- l'État de Genève ;
- diverses associations ;
- les médias.

Les représentations permettent également de collaborer et d'échanger avec les différents acteurs, politiques, sociaux, étatiques et privés, laïcs et ecclésiastiques, soucieux de répondre au mieux aux besoins des individus, des couples et des familles.

En 2022, le nombre d'heures de représentation de l'OPCCF est de 352 heures.

## **Église protestante de Genève**

Créé par l'Église protestante de Genève (EPG), l'OPCCF fait partie des ministères cantonaux de cette église. Notre consultation témoigne de l'engagement de l'Église au service des couples et des familles confrontés à des problèmes relationnels.

## **Couple+ (Fédération romande et tessinoise des services de consultation conjugale) et l'Association des conseillers conjugaux thérapeutes de couples (ACTC)**

La Fédération regroupe les différents services de consultation situés en Suisse romande et au Tessin ainsi que les services francophones du canton de Berne, soit 9 services. En 2022, Sylvia Thodé a été membre du comité de Couple+ et Benoît Reverdin est membre du comité scientifique et du comité pédagogique des CAS ET DAS en conseil conjugal à la thérapie de couple co-organisés par le CEFOC de la HETS de Genève et Couple +.

Sylvia Thodé a présidé l'Association des conseillers conjugaux et thérapeutes de couples (ACTC) qui a pour objectifs principaux la promotion de la profession et le contrôle de la qualité de la formation de ses membres.

## Commission cantonale de la famille

Le Conseil d'État a nommé une Commission cantonale de la famille, opérationnelle depuis janvier 2000. C'est un organe officiel ayant pour objectif de questionner diverses instances, en particulier les pouvoirs publics, et de faire des propositions concrètes en faveur des familles et en matière de politique familiale.

Elle est composée de représentants de l'administration cantonale, de l'Association des communes genevoises, de représentants d'associations privées et d'experts. Benoît Reverdin y siège en qualité d'expert.

## Autres représentations

L'OPCCF est représenté au comité de la **LAVI** par Nathalie Picco, adjointe à la direction. Constitué en 1993 à la suite d'un important travail de réflexion autour de la nouvelle loi d'aide aux victimes d'infractions (dite LAVI), ce service à la communauté genevoise répond à des demandes en constante croissance.

L'OPCCF est membre du **Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS)**. Ce collectif, créé en mai 2012, regroupe plus d'une quarantaine d'associations genevoises actives dans différents domaines de l'action sociale. L'objectif du CAPAS est de promouvoir un partenariat fécond entre les pouvoirs publics genevois et les associations du champ de l'action sociale dans le canton de Genève. L'adhésion de l'OPCCF au CAPAS a pour but de nous permettre de participer au développement de ce partenariat et de renforcer la collaboration de l'OPCCF avec les associations genevoises œuvrant dans le champ de l'action sociale. En 2022, l'OPCCF a été représenté au CAPAS par Ivaine Droz, adjointe à la direction.

Ivaine Droz travaille par ailleurs comme médecin associé aux HUG en oncologie pédiatrique pour venir en soutien aux familles ayant un enfant touché par le cancer. Cela lui donne une sensibilité particulière à ce genre de problématiques.

L'OPCCF est le siège de l'**Association genevoise de thérapie familiale (AGTF)**. Forte de plus de 150 membres, elle comprend un groupe de 70 thérapeutes de famille reconnus.

L'OPCCF est un service membre de la Fédération genevoise Médiations (FGeM).

L'OPCCF participe avec As'trame, Couple et Famille, le Planning familial HUG, le CSP, l'École des parents, la Maison genevoise des médiations et F-information au Collectif « **Enfants et séparation** ». Ce Collectif organisait avant la pandémie des séances d'information destinées aux parents séparés ou en train de se séparer afin de les sensibiliser aux besoins de leurs enfants et à l'importance du maintien d'une bonne collaboration parentale, ainsi que de donner quelques repères juridiques sur la séparation. Suite à la pandémie, le collectif a décidé de remplacer les séances d'information par des vidéos accessibles sur le site du collectif. La Commission cantonale de la famille a accordé un financement pour la réalisation des vidéos ; le travail se terminera en 2023. En 2022, l'OPCCF a été représenté par Sylvia Thodé et Ida Koppen dans ce travail inter-associatif.

En 2022, l'OPCCF a également été représenté par Stephan Auerbach au sein du projet **HARPEJ (Harmonisation de la protection de l'enfance et de la jeunesse)** crée par le Département de l'Instruction Publique en 2020. Ce projet, réunissant les principaux acteurs étatiques et privés du canton de Genève œuvrant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, a été créé pour développer entre autres un nouveau dispositif de prise en charge des familles en voie de séparation. Le nouveau dispositif s'inspire des modèles de consensus parental développés dans d'autres pays et cantons et favorise les

règlements amiables des litiges, notamment par la médiation, afin de préserver au mieux les enfants des séparations conflictuelles. L'OPCCF est l'un des partenaires du Service d'évaluation et d'accompagnement à la séparation parentale (SEASP) dans la mise en place de ce nouveau dispositif en 2023.

Stephan Auerbach, médiateur familial à l'OPCCF est par ailleurs le secrétaire général de l'**Association suisse pour la médiation familiale (ASMF)**, qui est la principale fédération professionnelle suisse des médiateurs familiaux reconnus par la Fédération suisse des Associations de Médiation (FSM). Cette affiliation permet à l'OPCCF de participer directement au perfectionnement du dispositif suisse de contrôle de qualité de la médiation familiale, aux démarches de certification et de formation continue, et de travailler en réseau avec l'ensemble des partenaires professionnels dans ce domaine.



# Les collaborations avec l'Église protestante de Genève

---

L'OPCCF est un ministère cantonal de l'EPG. A ce titre, il a pour mandat de proposer des accompagnements thérapeutiques et des médiations destinés aux couples et aux familles du canton de Genève et de mettre ses compétences au profit de toute l'Église.

L'OPCCF est représenté au Consistoire de l'EPG par son directeur Monsieur Benoît Reverdin (délégué) et par Madame Françoise Bourrit (suppléante).

L'OPCCF a été représenté en 2022 à la Compagnie des pasteurs et des diacres par Monsieur Christian Reist.

# L'équipe des collaborateurs

---

Au 31 décembre 2022, l'équipe des collaborateurs comprenait 14 personnes pour 6.85 postes équivalent plein temps (EPT), dont certains cumulent différentes fonctions. Il s'agit de 5 conseillers conjugaux et thérapeutes de famille (2.55 EPT), 3 psychologues en formation à la psychothérapie (1.3 EPT) et 1 stagiaires en conseil conjugal (0.15 EPT), 3 médiateurs (1.1 EPT), 1 directeur OPCCF (0.25 EPT), 2 adjointes à la direction (0.3 EPT), 2 secrétaires de l'OPCCF et IECF (1.2 EPT).

## Départ

Madame Sylvia Thodé, conseillère conjugale est arrivée à la retraite en novembre 2022. C'est en 2015 que Madame Thodé avait rejoint l'OPCCF. Elle avait déjà une longue expérience professionnelle en tant que conseillère sociale au Service Social International, puis comme conseillère conjugale au CSP durant plus de 10 années. Madame Thodé, qui a été très appréciée par les membres de notre équipe, a eu une activité assez diversifiée à l'OPCCF : outre sa pratique de conseillère conjugale et en guidance parentale, elle a animé en co-thérapie les groupes d'enfants de parents séparés, représenté l'OPCCF au sein du Collectif « enfants et séparations », a assumé la recherche de fonds de notre association et les fonctions de présidente de l'Association des Conseillers conjugaux et Thérapeutes de Couple (ACTC), et de membre du comité de Couple +. Nous lui souhaitons une belle retraite après son engagement plein et entier à l'OPCCF.

L'OPCCF n'a pas engagé de nouveau collaborateur pour remplacer Sylvia Thodé. Son poste a été réparti entre différents membres de l'équipe, qui souhaitaient augmenter leur temps de travail. La recherche de fonds a notamment été confiée à Monsieur Stéphan Auerbach, médiateur familial.

## Supervisions

En 2022, nous avons bénéficié de 2 supervisions d'équipe au rythme d'une séance par mois. Madame Aurora Blanco et le Docteur Marco Merlo ont assuré les supervisions de thérapie de famille. Les situations de thérapie de couple ont été supervisées par Nina De Spengler. Par ailleurs, les membres de l'équipe qui en font la demande bénéficient d'une supervision individuelle pour leur travail auprès des couples et des familles.

## Colloques

Le colloque réunit tous les membres de l'équipe. La participation au colloque fait partie du cahier des charges des collaborateurs. Lieu d'échanges, il favorise l'identité et la cohésion de l'équipe. C'est dans ce cadre que sont traitées les questions professionnelles et de dynamique de groupe et que sont formulées les suggestions concernant les grandes orientations de l'institution qui seront ensuite soumises à l'approbation du Conseil.

## Formations continues

En 2022, les membres de l'équipe ont suivi au total 58 journées de formation continue en conseil conjugal, thérapie de couple, thérapie familiale et médiation.

# Le Conseil

---

**Le Conseil définit la politique générale de l'OPCCF et supervise sa gestion. Il est en charge de l'engagement des collaborateurs, s'occupe de l'organisation des Assemblées générales et des séances du Conseil. Il représente l'OPCCF auprès des tiers.**

Début 2022, Madame Diane Demierre a quitté le Bureau de l'OPCCF après plus de 10 années durant lesquelles elle a assumé la charge de secrétaire du Conseil. Nous la remercions chaleureusement pour son apport précieux au bon fonctionnement du Bureau et de Conseil. Les trois autres membres du Bureau n'ont pas changé. Cette stabilité a permis de faciliter la gestion des différentes activités de notre association.

En 2022, le Conseil, a été marqué par le décès d'un de ses membres, Monsieur Michel Balmas, après au moins trente années d'engagement fidèle et dévoué pour l'OPCCF. Nous témoignons toute notre gratitude et nos meilleures pensées à la famille.

Fin 2022, le conseil comptait 10 membres, dont 2 représentants de l'Équipe. Il s'est réuni à deux reprises : à l'occasion d'une Assemblée générale et d'un Conseil comprenant également les membres de l'équipe thérapeutique. Des membres du Conseil ont également participé aux réunions des groupes de travail.

Le Conseil de l'OPCCF est l'organe qui assume les décisions stratégiques de l'association. Les groupes de travail, constitués de membres de l'équipe et de membres du Conseil, étudient des dossiers tels que la recherche de fonds, le développement de nouvelles prestations, les liens avec l'EPG ou la communication et l'image de l'OPCCF. Ces groupes de travail rapportent leurs propositions au Conseil qui prend les décisions.

Dans cette organisation, le Bureau est considéré comme un groupe de travail en soi. Il se réunit à la demande et en fonction des besoins de l'association ou de la direction. En 2022, le Bureau s'est réuni 8 fois.

Les membres du Conseil, et ceux du Bureau en particulier, jouent un rôle considérable dans l'accompagnement et la supervision de la gestion de l'OPCCF. D'origines professionnelles variées, ils apportent des visions précieuses à la direction et à l'équipe de l'OPCCF avec lesquelles ils travaillent dans un esprit d'étroite collaboration. Les orientations de l'OPCCF et les décisions stratégiques sont prises dans un esprit de concertation.

# Les finances

---

**Malgré l'important besoin de financements externes à trouver chaque année, l'exercice 2022 a clôturé avec un léger bénéfice.**

L'exercice 2022 a clôturé avec un bénéfice de CHF 770.

Quatre sources principales de financement assurent le fonctionnement de l'OPCCF, qui pour 2022 se répartissent ainsi :

1. CHF 621'402 (54 %) issus des activités propres provenant principalement des revenus de consultation et du résultat de l'IECF ;
2. CHF 213'219 (19 %) ont été assurés par l'EPG sous forme de salaires (1.5 EPT) et d'une subvention destinée au travail de direction de l'OPCCF ;
3. CHF 178'436 (16 %) de subvention par le Département de la solidarité et de l'emploi du Canton de Genève ;
4. CHF 136'784 (11 %) de dons privés et de communes et paroisses.

Les autres revenus ainsi que les cotisations des membres de CHF 2'234 (0%) complètent les quatre sources principales de financement. Le total des revenus se montent à CHF 1'152'075.

Les dépenses sont constituées des charges de salaires et des charges d'activités de l'IECF de CHF 973'299 (91%), des charges d'exploitation, TVA et amortissement de CHF 91'074 (1%) ainsi que de la variation du fonds social de CHF 87'702 (8%).

En cette fin d'année, notre Bureau a décidé d'accorder à chacun des collaborateurs un supplément de 2% sur les salaires bruts 2022 sous la forme d'une « Allocation vie chère » unique. Il a par ailleurs convenu d'une indexation de 1.5% de l'ensemble des salaires à compter de janvier 2023.

# Rapport du trésorier du 24 avril 2023

---

Mesdames, Messieurs, chers Membres

L'année 2022 s'est terminée sur un bénéfice de 770 CHF. Comme convenu dans le contrat de prestation, ce bénéfice est réparti entre l'État (15%) et l'Office (85%).

Les produits augmentent de 3% à 1'152'075 CHF grâce à une forte progression des revenus des consultations de 8% qui a plus que compensé la baisse des revenus liés à l'IECF et la PSGE. La tendance à la hausse observée ces dernières années se poursuit et est due à l'excellent travail de l'équipe en place; l'augmentation des dons privés a permis de compenser la baisse des dons provenant des entreprises et des fondations.

Les subventions de l'EPG (couverture des salaires) et de l'État sont stables. Leur contribution au total des revenus est en baisse à 34% (contre 35% en 2021), ce qui est réjouissant.

Les charges augmentent quant à elles de 4% à 1'064'373 CHF, la hausse des frais de personnel et de l'IECF étant toutefois partiellement compensée par une baisse des charges d'exploitation et des amortissements.

Nous avons ainsi réalisé une bonne année 2022 grâce à la progression réjouissante des revenus de consultations, ce qui nous a permis de continuer à doter le fonds social affecté et ainsi de voir l'avenir avec une certaine sérénité.

Afin de réaliser un exercice 2023 équilibré, le budget prévoit un besoin de financement par des dons de CHF 101'000. Les produits sont en baisse de 9% à 1'060'000 CHF en raison d'une budgétisation des revenus de consultations prenant en compte une diminution des consultations en co-thérapie ainsi qu'une budgétisation prudente des dons. Les charges sont quant à elles stables à 1'061'000.

Je termine en remerciant notre fiduciaire et notre réviseur pour leur travail de qualité. Un grand BRAVO également aux collaborateurs de l'OPCCF pour leur engagement sans faille qui a permis de poursuivre la croissance réjouissante des revenus des consultations.

Les remerciements vont bien entendu aussi à tous ceux qui contribuent à la recherche de dons car, sans eux, l'OPCCF ne pourrait, année après année, avoir des comptes équilibrés.

24 avril 2023

Christian Morel

# Rapport de l'organe de révision

---



## Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale ordinaire des membres de

### **L'Office Protestant de Consultations conjugales et Familiales**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Office Protestant de Consultations conjugales et Familiales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.


La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux normes RPC (plus particulièrement la norme RPC 21) et aux exigences légales, incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse, aux statuts, à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) et à l'application des normes RPC lors de l'établissement des états financiers.

Comtesas + Gerficom SA



Fabrice Gouthière  
Expert réviseur agréé  
Agrément n° 105145

Genève, le 12 avril 2023

FG/m/ce

Annexes : - comptes annuels  
(bilan total CHF 445'951.02, compte de résultat, annexe)

# Bilan et compte d'exploitation pour l'exercice 2022

## Office Protestant de Consultations Conjugales et Familiales

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

(en francs suisses)

### ACTIFS

	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>	<u>Notes</u>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Liquidités	318'669.59	293'754.43	3
Comptes de régularisation actifs	68'564.08	43'115.65	4
Total de l'actif circulant	<u>387'233.67</u>	<u>336'870.08</u>	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Immobilisation corporelles, nettes	9'198.00	13'797.00	5
Immobilisations financières	49'519.35	49'960.00	6
Total de l'actif immobilisé	<u>58'717.35</u>	<u>63'757.00</u>	
	<u>445'951.02</u>	<u>400'627.08</u>	

### PASSIFS

<b>CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME</b>			
Subvention non dépensée à restituer à l'échéance du contrat de prestation	308.64	189.36	7
Comptes de régularisation passifs	68'633.01	110'569.90	8
Total des capitaux étrangers à court terme	<u>68'941.65</u>	<u>110'759.26</u>	
<b>CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME</b>			
Dettes financières	11'000.00	11'000.00	9
Total des capitaux étrangers à long terme	<u>11'000.00</u>	<u>11'000.00</u>	
<b>CAPITAL DES FONDS AFFECTES</b>			
Fonds affectés projets	-	12'500.00	10
Fonds affecté immobilisations corporelles	8'333.33	-	10
Fonds social affecté	288'902.00	197'804.00	10
Total du capital des fonds affectés	<u>297'235.33</u>	<u>210'304.00</u>	
<b>FONDS PROPRES</b>			
Réserve de réévaluation	48'419.35	48'860.00	6
Fortune de l'association	18'703.47	18'703.47	
Part du résultat à conserver	1'651.22	1'000.35	7
	<u>68'774.04</u>	<u>68'563.82</u>	
	<u>445'951.02</u>	<u>400'627.08</u>	

**Office Protestant de Consultations Conjugales et Familiales**

**COMPTÉ D'EXPLOITATION**

**POUR L'EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022**

(avec chiffres comparatifs pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2021)

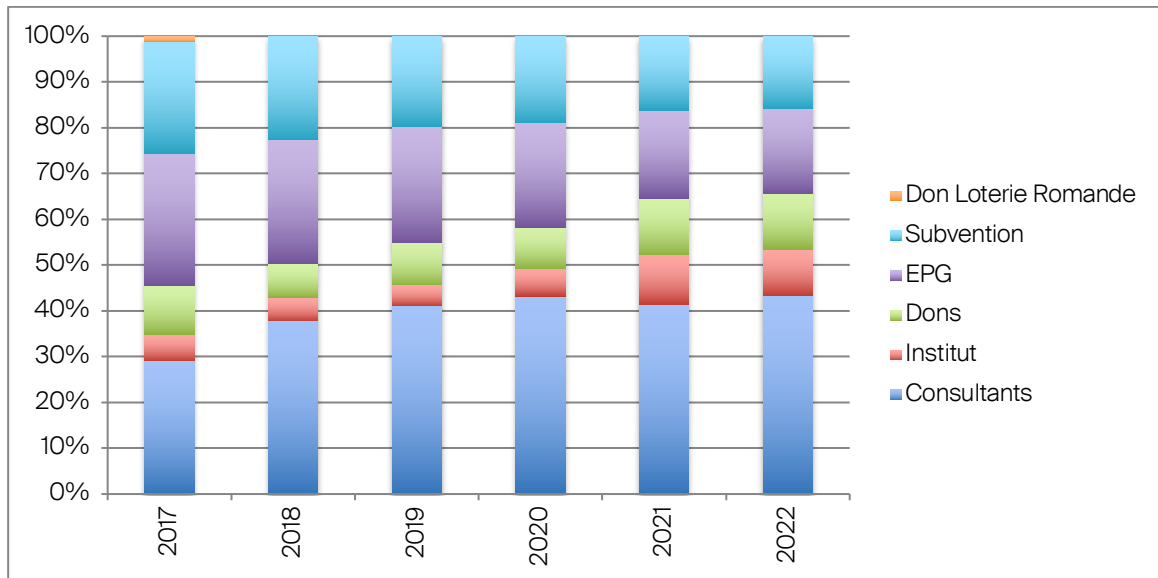
(en francs suisses)

	F 2022	Budget 2022	F 2021	Notes
<b>PRODUITS</b>				
<b>SUBVENTIONS</b>				
Subvention Etat de Genève	178'436.00	178'000.00	178'436.00	
Eglise Protestante de Genève - Subvention monétaire	48'790.00	48'000.00	48'790.00	
Eglise Protestante de Genève - Prise en charge salaires	164'429.30	162'000.00	162'749.75	11
	<u>391'655.30</u>	<u>388'000.00</u>	<u>389'975.75</u>	
<b>DONS AFFECTES</b>				
Entreprises et fondations	71'424.00	65'000.00	85'326.00	13
Dons privés	40'560.00	25'000.00	27'735.00	13
Solde dons médiations EPG	-	-	(238.93)	12
	<u>111'984.00</u>	<u>90'000.00</u>	<u>112'822.07</u>	
<b>DONS &amp; COTISATIONS NON AFFECTES</b>				
Communes & Paroisses	24'800.00	20'000.00	23'200.00	14
Cotisations des membres	1'050.00	1'000.00	1'190.00	
	<u>25'850.00</u>	<u>21'000.00</u>	<u>24'390.00</u>	
<b>REVENUS PROPRES</b>				
Revenus des consultations	493'567.67	450'000.00	455'978.51	
Recettes IECF	F 114'520.88	90'000.00	119'018.54	15
Prestations fournies à la PSGE	13'313.70	5'000.00	17'876.50	
	<u>621'402.25</u>	<u>545'000.00</u>	<u>592'873.55</u>	
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
Autres produits	1'183.55		1'013.25	
	<u>1'183.55</u>	-	<u>1'013.25</u>	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<u>1'152'075.10</u>	<u>1'044'000.00</u>	<u>1'121'074.62</u>	
<b>CHARGES</b>				
Charges de personnel	913'369.80	910'000.00	872'754.45	16
Charges d'exploitation	69'990.85	70'000.00	77'077.54	17
Charges IECF	F 59'929.35	50'000.00	52'196.68	15
TVA forfaitaire (5.9%)	16'484.62	14'000.00	13'621.80	
Amortissements	4'599.00	5'000.00	8'802.02	5
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<u>1'064'373.62</u>	<u>1'049'000.00</u>	<u>1'024'452.49</u>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT FONDS AFFECTES</b>	<u>87'701.48</u>	<u>(5'000.00)</u>	<u>96'622.13</u>	
Utilisation des fonds affectés	25'052.67	-	19'143.12	10
Dotation à des fonds affectés	(111'984.00)	-	(114'575.54)	10
<b>RESULTAT DES FONDS AFFECTES</b>	<u>(86'931.33)</u>	<u>-</u>	<u>(95'432.42)</u>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT REPARTITION</b>	<u>770.15</u>	<u>(5'000.00)</u>	<u>1'189.71</u>	
Subvention non dépensée à restituer à l'Etat de Genève	119.28		189.36	
Part du résultat à conserver	650.87		1'000.35	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION</b>	<u>-</u>		<u>-</u>	



# Recettes de l'OPCCF en 2022

Le tableau ci-dessous compare les chiffres de 2022 aux années précédentes et permet de visualiser le niveau d'autofinancement (consultants + Institut) qui est de 54 % pour 2022, ce qui représente une augmentation de 2% par rapport à 2021.



# Budget 2023

---

Le budget 2023 prévoit un excédent de dépenses de CHF 101'000.- à couvrir par des dons.

	<u>Budget 2023</u>
<b>PRODUITS</b>	
SUBVENTIONS	
Subvention Etat de Genève	178 000
Eglise Protestante de Genève - Subvention monétaire	48 000
Eglise Protestante de Genève - Prise en charge salaires	164 000
	<u>390 000</u>
DONS AFFECTÉS	
Entreprises et fondations	55 000
Dons privés	25 000
	<u>80 000</u>
DONS & COTISATIONS NON AFFECTÉS	
Communes & Paroisses	20 000
Cotisations des membres	1 000
	<u>21 000</u>
REVENUS PROPRES	
Revenus des consultations	450 000
Revenus de l'IECF	105 000
Revenus sur projets spécifiques	14 000
	<u>569 000</u>
AUTRES PRODUITS	
Autres produits	-
	<u>-</u>
TOTAL DES PRODUITS	<u>1 060 000</u>
<b>CHARGES</b>	
Charges de personnel	915 000
Charges d'exploitation	65 000
Charges IECF	60 000
TVA forfaitaire (5.9%)	16 000
Amortissements	5 000
TOTAL DES CHARGES	<u>1 061 000</u>
<b>RÉSULTAT AVANT FONDS AFFECTÉS</b>	<u>(1 000)</u>

# Remerciements

---

Le Conseil souhaite remercier tous ceux qui ont contribué aux résultats positifs de l'année 2022 :

- L'équipe des collaborateurs, menée avec enthousiasme et professionnalisme par Benoît Reverdin, directeur, Ivaine Droz, Nathalie Picco, adjointes à la direction et Sylvia Thodé responsable de la recherche de fonds.
- Les membres du Bureau et du Conseil qui ont apporté toutes leurs compétences au service du bon fonctionnement de notre association.
- Le comité scientifique de l'IECF et tous les intervenants contribuant au succès de cet institut de formation.
- L'Église protestante de Genève qui est un soutien fidèle de la mission de l'OPCCF.
- L'État de Genève qui subventionne l'OPCCF et s'est montré un partenaire compréhensif.
- Les membres bénévoles du Conseil qui accompagnent l'OPCCF dans ses décisions et sa gestion.
- Les Communes de Bardonnex, Bernex, Chêne-Bourg, Choulex, Collonge-Bellerive, Confignon, Grand-Saconnex, Meinier, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Satigny, Thônex, Troinex, Vandoeuvres, Versoix et les Villes de Carouge, de Meyrin et d'Onex pour leurs dons.
- Les donateurs : Association Catholique d'Action Sociale, Bory & Cie Agence Immobilière, Fondation Alfred et Eugénie Baur, Fondation de M. et Mme David-Butin-Poson-Robert, Fondation Chrisalynos, Fondation philanthropique Takoha, Fondation Valeria Rossi Di Monterela, Notaires à Carouge, Pilet + Renaud SA.
- Les privés : Me Murat Adler, Xavier Barde, Marc-André Baschy, Frédéric Binder, Elisabeth Blank, Eric Bodenmuller, Jacques Boissonnas, Léopold Borel, Michel Bourrit, Sophie Brolliet, Pierre et Caroline Chaix, Anne-Sophie et Michael Conway, Francine Courvoisier, Anne-Lise Curtet Muller, Loraine D'Andiran, Dominique De Saint-Pierre, Eric Demierre, Marinette Dürr-Mottu, Marianne Extermann, Guillaume Fatio, Henry et Anne-Marie Fauche, Pierre-Yves Firmenich, Jean-Daniel Gallay, Claudine et Jean-Jacques Gallay, Diana et Pascal Gillieron, Christiane et Daniel Gurtler, Raymond Hänni, Pauline et Christophe Hering, Jacques Hochstaetter, Maud Kernisan, Philippe et Arlette Kocher, Olivier Labarthe, Brigitte Lacroix, Patricia Legler, Armand Lombard, Henri Loutan, Louise et Jean-Jacques Martin, Christian Morel, Odile Naef-Kirschleger, Diane et Alfred Necker, Patrick Odier, Diana et Roger-Alain Oltramare, Monique Oltramare, Marc Pictet, Roland Pont, Monique Rasca-Burlet, Claude-Olivier Rochat, Frédéric Rochat, Jean-Charles Roguet, François Rumpf, Jean-Christophe Sandoz, Patrick Charles Schlegel, Jean-Marc Strubin, François et Geneviève Tobler, Cosima Trabichet-Castan, Flavien Valloggia, Joëlle et Frédéric Walther, Frédéric Weber.

Le président, Xavier Barde

Genève, le 28 avril 2023

# Conseil, Association et collaborateurs en 2022

---

## Conseil :

- Xavier Barde (président et membre du Bureau)
- Flavien Valloggia (vice-président et membre du Bureau)
- Christian Morel (trésorier et membre du Bureau)
- Michel Balmas (décédé en septembre 2022)
- Frédéric Binder
- Françoise Bourrit
- François George
- Tania Sanchez-Walter (déléguée du personnel)
- Olivier Labarthe
- Christian Reist (délégué du personnel)

## Membres de l'Association :

- Francine Courvoisier
- Eric Favez
- Jacques Hochstaetter
- Anne-Marie Pictet
- Catherine Pictet
- Hugues Renaud
- François Rumpf
- Frédéric Weber

## Collaborateurs en 2022 :

### Office protestant de consultations conjugales et familiales (OPCCF)

#### Direction :

- Benoît Reverdin

#### Adjointes à la Direction :

- Ivaine Droz
- Nathalie Picco Savoldelli

#### Responsable de la recherche de fonds

- Sylvia Thodé jusqu'à fin novembre
- Stephan Auerbach dès décembre

#### Consultation conjugale :

- Hélène Detry
- Sandra Huri
- Soledad Mariné
- Nathalie Picco Savoldelli
- Christian Reist
- Benoît Reverdin
- Sylvia Thodé

#### Thérapie familiale et guidance parentale :

- Sylvain Buehler
- Ivaine Droz-dit-Busset
- Sophie Lombard
- Soledad Mariné
- Nathalie Picco Savoldelli
- Christian Reist
- Benoît Reverdin

#### Médiation familiale :

- Stephan Auerbach
- Ida Koppen
- Tania Sanchez Walter

#### Groupe d'enfants :

- Ivaine Droz-dit-Busset
- Sylvia Thodé

#### Secrétariat :

- Caroline Mercanton
- Regina Villette

### Institut d'études du couple et de la famille (IECF)

#### Responsable :

- Ivaine Droz

#### Secrétaire :

- Caroline Mercanton

#### Commission scientifique :

- Benoît Reverdin
- Sylvain Buehler
- Ivaine Droz-dit-Busset
- Soledad Mariné
- Sandra Rusconi Serpa

# Contacts

---

Office protestant de consultations conjugales et familiales :

[www.opccf.ch](http://www.opccf.ch)

10, rue de la Madeleine, 1204 Genève

Tél : 022 311 82 11

E-mail : [info@opccf.ch](mailto:info@opccf.ch)

CCP 12-18613-1

Institut d'études du couple et de la famille (IECF) :

[www.iecf.ch](http://www.iecf.ch)

10, rue de la Madeleine, 1204 Genève

Tél : 022 311 82 11

E-mail : [info@iecf.ch](mailto:info@iecf.ch)

CCP 12-11113-7



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POSTE 1181-1345 - LUX